

---

**Loi anti-fraude TVA - BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803****Objet :**

Attestation de conformité destinée aux seules sociétés immatriculées en France. Relative à l'utilisation d'un logiciel de gestion satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données (CGI, art. 286,1-3° bis).

Je soussigné, David Grandadam, représentant légal de la SAS VAKARIO, éditeur du logiciel en mode SaaS en qualité de président.

Atteste que les logiciels dénommés commercialement : "Yoplanning" et "Yoschool", sont conformes aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale. (prévues au 3° bis du I de l'article 286 du code général des impôts.)

Fait à Albertville le 01/10/2021



*Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.*